



# Plan d'action de développement durable

---

2022 – 2023



# LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC EN BREF

---

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) réalise différents mandats prévus à sa loi constitutive et aux règlements qui en découlent. Elle accompagne les intervenants de l'industrie, contribue à l'évolution des règlements, aide à la résolution des différends et surveille certaines activités.

## CONTEXTE

---

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) prévoit que le gouvernement adopte une Stratégie présentant sa vision en matière de développement durable. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie gouvernementale) se fonde sur huit orientations, vise l'atteinte de 27 objectifs et établit cinq activités incontournables. Sa révision générale est reportée au 27 octobre 2022, en vertu du décret 626-2022.

En continuité avec les Plans d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 et 2021-2022, le PADD 2022-2023 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale et la directive du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, visant la mise à jour des plans d'action de développement durable pour l'année de prolongation 2022-2023. Cette directive précise les objectifs auxquels les ministères et organismes doivent contribuer, pour la période de mise en œuvre, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, soit :

1. les acquisitions responsables;
2. l'évaluation de la durabilité;
3. l'intégration des critères d'écoresponsabilités et d'écoconditionnalités dans les programmes de soutien financier.

Il est à noter que la RMAAQ ne gère pas de programmes de soutien financier, pour cette raison elle ne sera pas en mesure de contribuer à l'objectif intitulé : « Intégration de critères de durabilité dans les programmes de soutien financier normés ». Toutefois, elle s'engage à contribuer aux autres objectifs de la directive et de la Stratégie gouvernementale.

Le PADD 2022-2023 vise l'atteinte de trois objectifs gouvernementaux déclinés en quatre actions.



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

## ORIENTATION 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

| OBJECTIFS   | ACTIONS   | INDICATEURS  | CIBLES AU 31 MARS 2023   |
|---|---|--|--|
| 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique   | 1. Prioriser les acquisitions responsables lors des achats de matériels / fournitures de bureau, de locations de salles ou d'hébergements | 1.1 Proportion des acquisitions responsables effectuées  | Cible non déterminée <sup>1</sup>  |
|   | 2. Compenser les émissions de gaz à effet de serre par le biais du programme Carbone Boréal   | 2.1 Pourcentage des émissions compensées   | Compenser 200 % des émissions de gaz à effet de serre produites en 2021-2022 |
| 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics                        | 3. Effectuer l'évaluation de la durabilité dans les actions structurantes de la Régie   | 3.1 Mettre en place un processus d'identification des actions structurantes devant faire l'objet d'une évaluation de la durabilité | Processus mis en place   |
|   |   | 3.2 Pourcentage des actions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité                                     | 100 % des actions structurantes ciblées                                      |
| 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique | 4. Sensibiliser les employés de la Régie aux enjeux relatifs au développement durable   | 4.1 Pourcentage des employés formés par événement  | 50 %   |

<sup>1</sup> Aucune obligation de cible pour la période 2022-2023, la RMAAQ fournira les données en ce qui concerne les acquisitions responsables.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a ses bureaux aux adresses suivantes :

201, boulevard Crémazie, Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 1L3  
Téléphone : 514 873-4024  
Télécopieur : 514 873-3984

1400, boulevard Guillaume-Couture  
Lévis (Québec) G6W 8K7  
Téléphone : 418 833-5143  
Télécopieur : 418 833-8627

Courriel : [rmaaqc@rmaaqa.gouv.qc.ca](mailto:rmaaqc@rmaaqa.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.rmaaqa.gouv.qc.ca](http://www.rmaaqa.gouv.qc.ca)

460, boulevard Louis-Frédérique  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone : 819 293-8501, poste 4445  
Télécopieur : 819 293-8446

1355, rue Johnson Ouest bureau 330  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7  
Téléphone : 450 778-6530, poste 6111 ou 6137  
Télécopieur : 450 778-1498